

consentir aux cessions demandées par l'Angleterre; pourvû que l'exportation des Nègres fut assurée aux François d'une manière aussi solide que facile; & Sa Majesté faisoit le sacrifice de Dunkerque, en compensation de la sûreté de la pêche dans le golfe St. Laurent, en faveur de ses sujets.

Pour ce qui regarde l'Asie, le Roi autorisoit Mr. de Bussy à accorder que les Compagnies Françoises & Angloise des Indes, traitassent entre-elles de leurs intérêts particuliers, à condition qu'elles suspendroient les hostilités pendant les négociations, & que les avantages de l'une ou de l'autre Compagnie entretroient en compensation par rapport aux intérêts respectifs des deux Couronnes.

Le Roi insistoit, dans les instructions envoyées à son Ministre à Londres, sur l'article de la restitution des Bâtimens François pris avant la guerre par la Marine Angloise. L'amour de Sa Majesté pour ses sujets ne lui permettoit pas de ne pas faire tout ce qui pouvoit dépendre d'elle pour diminuer le malheur que souffroient plusieurs Villes de son Royaume par ces prises illégitimes. Mr. de Bussy eut même ordre de donner sur cet objet particulier le Mémoire suivant :

Sur la réclamation des prises faites avant la déclaration de la guerre.

N°. 25.
Mémoire
relative-
ment aux
Vaisseaux
pris avant la
guerre.

“ LA réclamation des prises de Vaisseaux faites par les Anglois sur les François, avant la déclaration de guerre, a son fondement dans le Traité d'Utrecht & d'Aix-la-Chapelle.

On ne conteste pas le principe que le droit d'exiger les hostilités ne résulte pas toujours de la formalité d'une déclaration de guerre; mais comme il n'est pas praticable que deux Princes qui se font la guerre statuent entre-eux lequel est l'agresseur de l'autre, l'humanité & l'équité ont inspiré des précautions pour que, dans le cas où la rupture vient à éclater à l'imprévu & sans déclaration préliminaire, les Vaisseaux étrangers qui, navigant sous l'abri de la paix & des Traités, se trouvent dans les Ports respectifs dans le tems de la rupture, ayent le tems de se retirer en toute liberté. Cette